

La Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur l'état actuel de la variole dans le monde et sur les résultats obtenus; ¹

Notant avec inquiétude que, si certains pays où la variole était naguère encore endémique ont réussi à l'éliminer grâce à des campagnes bien organisées, les progrès restent lents dans l'ensemble et d'importants foyers d'endémie subsistent en Afrique, en Asie et dans les Amériques;

Notant que le Directeur général estime qu'il serait possible d'éliminer la variole en l'espace de dix ans moyennant une dépense internationale qui se situerait entre US \$23 500 000 et US \$31 000 000, en plus de l'effort financier que pourraient eux-mêmes consentir les pays où la variole est endémique;

Convaincue qu'une vigoureuse réaffirmation de la volonté d'éliminer la variole inciterait et encouragerait le monde à mobiliser des ressources en vue d'atteindre cet objectif, et que l'effort nécessaire peut être fourni dans le cadre des programmes internationaux et nationaux en faveur du développement social et économique à l'échelle mondiale;

Consciente de la nécessité de revoir les exigences techniques et administratives des programmes, d'assurer l'utilisation extensive du vaccin lyophilisé tout en développant la production dans les régions d'endémie et d'assurer pour la phase d'opérations massives de la campagne jusqu'à 50 millions de doses de vaccin lyophilisé par an, en plus des quantités produites localement ou déjà fournies soit par des arrangements bilatéraux, soit par des contributions bénévoles,

1. DÉCLARE que l'éradication de la variole dans le monde est l'un des objectifs majeurs de l'Organisation;
2. PRIE les pays où sévit la variole mais qui n'ont pas encore de programmes d'éradication d'en organiser et ceux où de tels programmes sont déjà en cours de les intensifier;
3. PRIE les Etats Membres d'accorder au programme un plus grand soutien que ce n'a été le cas jusqu'ici et de verser les contributions importantes qui sont indispensables pour l'exécution du programme;
4. PRIE les gouvernements qui ont des programmes d'aide bilatérale d'y faire une place à l'éradication de la variole;
5. PRIE les gouvernements de prendre sans tarder des mesures afin de mettre en place, pour la phase d'entretien, des services sanitaires de base qui pourront travailler aussi à l'éradication d'autres maladies transmissibles;
6. PRIE le Directeur général de rechercher à nouveau les ressources financières et autres qui sont indispensables pour réaliser l'éradication de la variole dans le monde, en envisageant notamment celles qui pourraient provenir de contributions bénévoles et de programmes d'assistance bilatérale, ainsi que d'institutions ou de programmes tels que le FISE et le programme élargi d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies; et
7. PRIE le Directeur général de fournir le surcroît de conseils techniques et de services consultatifs nécessaire pour accélérer le programme, d'aider aussi les pays à se procurer le vaccin, les moyens de transport et le matériel indispensables, et de faire rapport sur les progrès accomplis aux futures Assemblées mondiales de la Santé.